

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026

17 h 30 – Salle polyvalente de la maison communale Étienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice : 13</u>	L'assemblée régulièrement convoquée le 11 février 2026, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents : 11</u>	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER
<u>Votants : 12</u>	<u>Représentés :</u> Loïc JEANJEAN (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY) <u>Absents :</u> Adrien RICARD <u>Secrétaire de séance :</u> Emilie THISSE

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2025**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté, sachant que Siméon LEFEBVRE ne prend pas part au vote car il n'était pas présent lors de la séance.

➤ **Comptes financiers uniques 2025 (budgets commune, AEP et caisse des écoles)**

Le point sur le CFU est ajourné car les soucis informatiques rencontrés par la Direction Générale des Finances Publiques depuis début janvier 2026 n'ont pas permis l'édition du CFU en temps utile.

Les grandes lignes de la clôture des comptes sont néanmoins présentées aux élus.

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – DÉPENSES

◦ Montant Total Réalisé 2025 : 507 819,69 €

2 - RECETTES

- Montant Total réalisé 2025 : 638 362,05 € dont un report d'excédent de 2024 de 58 117,75 €.

Le BILAN GÉNÉRAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT fait ressortir un excédent de 130 542,36 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 - DEPENSES

- Montant Total réalisé 2025 : 231 025,96 € dont le déficit reporté 2024 de 50 692,80 €

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 134 701,99 €

Le BILAN GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT fait apparaître un déficit de 96 323,97 € qui sera comblé par l'excédent de fonctionnement réalisé en 2025.

BUDGET AEP :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – DEPENSES

- Montant Total Réalisé 2025 : 49 285,97 € HT

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 59 137,76 € dont 13 072,41 € d'excédent de fonctionnement reporté 2024

Le BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AEP fait apparaître un excédent de 9 851,79 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 – DEPENSES

- Montant Total Réalisé 2025 : 16 652,47 €

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 63 041,70 € dont un excédent d'investissement reporté de 40 361,40 €

Le BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AEP fait apparaître un excédent de 46 389,23 €.

BUDGET CAISSE DES ECOLES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – DEPENSES

- Montant Total Réalisé 2025 : 83 871,25 €

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 90 005,51 € dont 5 917,88 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2024

Le BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CAISSE DES ECOLES fait apparaître un excédent de 6 134,26 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement 2025 : 0 €.

- Report d'excédent de recettes de 2024 : 1,75 €.

Cette somme concerne un ancien reliquat. En effet les dépenses et recettes d'investissement concernant l'école n'apparaissent pas sur le budget de la caisse des écoles mais sur le budget général de la commune.

➤ **Affectation de résultats 2025**

Ce point est ajourné et sera voté lors de la séance du vote des CFU.

Arrivée de Camille LECAT à 18 h 07.

➤ **Participation communale aux transports scolaires 2023/ 2024**

La région Occitanie a sollicité la mairie afin de se prononcer sur le paiement par la commune d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (3350 €) soit 670 € par enfants transportés domiciliés sur la commune.

Les élus votent pour à l'unanimité.

➤ **Convention avec le Centre de Gestion « Conseil et Ingénierie en prévention »**

Suite à une réorganisation de son service prévention, le Centre de Gestion a proposé aux communes la signature d'une nouvelle convention relative à la prévention des risques professionnels (mise à jour du DUERP, conseil prévention, inspection des locaux...). La convention est présentée lors de la séance.

Arrivée de Daniel MATHIEU à 18 h 16.

Arrivée de Olivier CHARTON à 18 h 17.

Les élus votent à l'unanimité pour souscrire cette convention avec le Centre de Gestion de la Lozère.

➤ **Programme ONF 2026 forêt communale**

L'ONF a fait parvenir à la commune le devis correspondant au programme d'investissement 2026 de la forêt communale. Il concerne des travaux sylvicoles pour un montant total de 1360 € HT. Il s'agit d'une intervention en futaie irrégulière. Ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la Lozère à hauteur de 50 %. Les élus sont invités à délibérer pour valider ce programme de travaux.

Arrivée de César VERDIER à 18 h 24.

Les élus votent pour le devis proposé, sachant que César VERDIER s'abstient compte tenu de son arrivée en cours de séance.

➤ **Régularisation des captages de Saint Frézal : acquisition de la parcelle B933 au Groupement forestier de Saint Frézal (anciennement B860p1)**

Il convient d'acquérir la parcelle B933 au Groupement forestier de Saint Frézal afin de finaliser la régularisation du captage de Grand Bois. Cette parcelle de 6 m² est issue de la division parcellaire de la parcelle B860. Cette acquisition s'inscrira dans les échanges de parcelles validés en 2023 avec le Groupement Forestier de St Frézal, le document d'arpentage du captage de Grand Bois n'ayant pas encore été réalisé en 2023.

Les élus valident à l'unanimité pour l'acquisition de cette parcelle au Groupement forestier de St Frézal.

➤ **Demandes de subventions mur de soutènement de Penens**

Une demande de subvention a été déposée concernant la réfection du mur de soutènement de Penens dans le cadre de la Dotation de Solidarité aux Evénements Climatiques (DSEC). Il convient de finaliser cette demande en joignant une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à solliciter des aides financières pour la réfection de ce mur de soutènement routier effondré en décembre 2025.

Les élus votent à l'unanimité pour donner délégation au Maire pour demander les subventions nécessaires à la réfection de ce mur de soutènement.

➤ **Modalités de mise à disposition de la salle polyvalente dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales**

Un point est fait sur les coûts d'entretien de la salle polyvalente dont la gestion est redevenue communale depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les modalités de mise à disposition de la salle dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales sont proposées aux élus.

La salle a coûté environ 2 913 € à la commune sur l'année 2025 (soit 3513 € de dépenses et 600 € de recettes).

Tarifs appliqués actuellement suite à la délibération du conseil municipal en date du 19/12/2024 :

- Association ou entreprise pour utilisation régulière :

Occupation hebdomadaire : 150 € par an.

Occupation mensuelle : 80 € par an.

Occupation trimestrielle : 40 € par an.

Occupation ponctuelle : 20 €.

- Occupation ponctuelle pour réunion statutaire des associations à but non lucratif : gratuit.
- Particulier de la commune : 80 €/jour et 50 € par demi-journée.
- Particulier hors commune : 100 €/jour et 70 € par demi-journée.

Il est proposé de ne pas mettre en place de tarif spécifique pour les candidats aux élections municipales et d'inscrire ces demandes dans le cadre des tarifs fixés par la délibération existante, soit 50 € par demi-journée par exemple.

➤ **Choix du notaire – acquisition des sources de Sambuget et de l'Eglise**

Suite à la décision d'acquisition des sources de Sambuget et de l'Eglise à la famille FAGES prise par le conseil municipal en octobre 2025, il convient de valider le choix du notaire en charge de la rédaction de l'acte. Le notaire sera Maître POTTIER à Florac. Les élus valident ce choix à l'unanimité.

➤ **Demandes de subvention Tiny-House**

La commune a reçu le devis de réalisation de la future tiny-house élaboré par l'ATTISOIR. Il est présenté lors de la séance. Le premier devis (remorque et structure) s'élève à 33 290 € HT. Un second devis comprendra les aménagements intérieurs. Le coût du projet total s'élèvera à 60 000 € HT. Le coût est élevé mais les élus trouvent intéressant de créer ce projet innovant qui permettra d'obtenir des autorisations d'urbanisme pour un habitat léger et de créer un habitat d'urgence qui pourra accueillir une famille (jusqu'à 4 personnes). Il est convenu que Muriel SAIZ contactera l'ATTISOIR pour disposer de tous les détails techniques concernant le devis fourni qui n'était pas très détaillé.

Les élus valident le devis présenté et donne délégation au maire pour demander toute subvention pour ce projet, sauf Frédéric CEBRON qui s'abstient car il trouve le devis trop onéreux.

➤ **Informations du Maire et décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire fait le point sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance.

Il évoque le projet d'« Ateliers hors les murs ».

La mairie est en train de mettre en place un « atelier hors les murs » avec le Parc national des Cévennes. Il s'agit d'un partenariat avec l'Ecole nationale d'architecture de Paris et avec Sup Agro de Montpellier. Le projet consiste à faire travailler ces étudiants sur le patrimoine en ruine

de la commune (Le Cros – St Frézal, Le Crespin, et Rome). Cela permettra d'envisager les reconstructions possibles, les enjeux, les difficultés...

Céline MATHIEU fait le lien avec le projet du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles « Campmas et Masières ». Frédéric CEBRON complète en détaillant les actions du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles présenté lors de leur dernier comité syndical auquel il était présent en tant que représentant de la commune.

➤ Questions diverses

- Association foncière pastorale et agricole de Ventalon en Cévennes

Frédéric CEBRON, président de l'AFA, explique que des candidatures très intéressantes ont été reçues. Le projet de deux éleveuses a été présélectionné. Elles ont un troupeau composé d'environ 65 brebis raïole et raïolinos (croisement de raïole et mérinos) et de 25 chèvres majoritairement des Roves, c'est un troupeau habitué à trouver à manger dehors en garde en plein air intégral. Le but est d'élever des animaux pour la consommation de viande et de laine et de rendre service par le pâturage pour l'entretien des sous-bois et le maintien des milieux ouverts. Elles ont 4 béliers et 1 bouc pour la reproduction et partent en estive dans le Forez. Le parcellaire de l'AFA leur conviendrait, notamment sur le secteur du Cros. Elles seront prochainement reçues par l'association pour présenter en détail leur projet.

- Relais téléphonique

Un courrier de Thomas BRASSEUR et de Jean-Michel ROGER a été adressé aux élus communaux concernant l'implantation d'un relais téléphonique sur la commune.

Le courrier est projeté lors de la séance. Les auteurs y déplorent un manque de communication de la commune concernant l'implantation du futur relais téléphonique et s'inquiètent de l'impact paysager du projet.

Frédéric CEBRON évoque sa surprise à la lecture de ce courrier compte tenu que le projet a été présenté lors de la réunion publique du 31 août 2024 à l'Espinassac à laquelle assistait une centaine d'habitants. César VERDIER évoque les réunions de concertation avec FREE auquel il a assisté. Il trouve néanmoins que FREE a accéléré fortement le projet en fin de discussion.

Camille LECAT pense que l'intégration paysagère sera bonne car le pylône sera sur une crête mais avec de la forêt en arrière-plan. En revanche il fait part de la difficulté à communiquer ou à mettre en place des systèmes de co-décisions, comme l'ont souhaité l'ensemble des élus pendant ce mandat. Un débat s'engage sur la différence entre communication et mise en place de systèmes de co-décisions avec les habitants.

Pierre-Emmanuel DAUTRY relate l'historique du projet : de 2020 à 2022, la commune était assaillie de plaintes d'habitants sur les problèmes de téléphonie fixe et mobile. La commune a réalisé une enquête pour recenser les problématiques de réseaux. La mairie a reçu 70 retours suite à cette enquête, dont la grande majorité faisait état de problèmes.

L'État lançait à cette époque le programme New Deal Mobile. La commune a communiqué ces résultats au Préfet, aux parlementaires et élus départementaux, ainsi qu'à l'ARCEP.

Par ailleurs l'État a fait à l'époque un test « FR-Alert » (dispositif d'information en cas d'alerte urgente) qui a obtenu de très mauvais résultats sur la commune de Ventalon en Cévennes.

2 arrêtés ministériels ont été pris par l'État prescrivant 3 relais téléphoniques pour couvrir les zones blanches (Le Géripon – Les Abrits – Le Viala – Le Schistalou – La Cabanelle – L'Espinassac).

Pour le Géripon et les Abrits, l'antenne existante de Leyris a pu être réutilisée par Bouygues Télécom, opérateur leader en charge de ce premier relais.

Pour les 4 autres points d'intérêt, FREE a été nommé opérateur leader par l'État.

Le pylône de Penens, sur une parcelle communale, a été envisagé par FREE mais la commune n'a pas accepté la réutilisation de ce pylône compte tenu de sa proximité avec les habitations, la présence d'un potentiel relais inquiétant les habitants du hameau.

FREE a envisagé de nouveaux emplacements (relais du Pic de la Tourette, col de Champdomergue, col des Issarts, crête de l'Espinas, plan de la Fougasse, Ronc de Bonbéoure, la Fumadette). C'est le site de la Fumadette qui a été retenu, compte tenu de son éloignement avec les habitations et de son faible impact paysager, de son accès à l'électrification et de sa position par rapport au belvédère des Bouzèdes, et de l'accord des propriétaires avec lesquels FREE a négocié.

Il est à noter que le nombre d'antenne a été réduit de 2 à 1 car les zones à couvrir seront correctement couvertes par 1 seul pylône.

Le sujet posé par le courrier reçu est également celui de la transmission de l'information. La parole est donnée à M. LEYMARIE, présent dans le public, qui s'exprime pour regretter d'avoir appris cette information indirectement, celle-ci n'ayant pas assez circulé.

Les élus relèvent qu'il faut qu'ils communiquent davantage auprès des habitants, chacun à échelle de leur hameau. Le problème est également que ce projet s'est étendu de 2022 à 2026, ce qui a dilué l'information.

La mairie communique actuellement via un ensemble de canaux (illiwap, blog, site, facebook, X, « Le vente des Bancelles »...) mais le maire précise qu'il faut améliorer l'information au public, en mettant davantage de moyens humains et financiers dans la communication car cela prend énormément de temps. Les élus s'accordent sur le fait qu'ils doivent chacun mieux communiquer à leur échelle auprès des habitants.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 20.